

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AU COMPTES**

**Pour l'exercice clos le 31/08/2017**

### **ASSOCIATION M.J.C MONPLAISIR**

**25 avenue des Frères Lumière  
69 008 LYON**

**SIRET : 779 926 427 00013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Pour l'exercice clos le 31/08/2017**

**ASSOCIATION M.J.C MONPLAISIR**

**25 avenue des Frères Lumière  
69 008 LYON**

**SIRET : 779 926 427 00013**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale en date du 9 février 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/08/2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MJC MONPLAISIR tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui présentent un bénéfice de 37 919 €,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 décembre 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Nous avons procédé au contrôle du caractère approprié des principes comptables appliqués décrits dans l'annexe des comptes.

Nous avons vérifié le principe comptable d'indépendance des exercices et contrôlé notamment :

- le poste « produits-constatés d'avance » qui enregistre le montant des adhésions/cotisations relatives à l'exercice 2017/2018 pour un total de 284 552€ au 31/08/2017,
- le correct rattachement des produits constitués des subventions de fonctionnement et subventions d'équipements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Dardilly, le 18 janvier 2018.

**Le Commissaire aux Comptes**

**Christine Guillaud**

**BILAN**

Actif	Du 01/09/2016 au 31/08/2017			31.08.2016
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	16 418.54	15 238.35	1 180.19	2 852.99
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	16 418.54	15 238.35	1 180.19	2 852.99
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	472 488.21	310 336.48	162 151.73	162 625.15
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	125 040.58	111 102.17	13 938.41	4 553.70
AUTRES	347 447.63	199 234.31	148 213.32	154 309.51
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				3 761.94
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	5 265.80		5 265.80	205.80
PARTICIPATIONS	2 000.00		2 000.00	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	3 265.80		3 265.80	205.80
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>494 172.55</b>	<b>325 574.83</b>	<b>168 597.72</b>	<b>165 683.94</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
<b>FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>	170 437.02		170 437.02	244 528.59
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	14 325.68		14 325.68	14 420.57
AUTRES	156 111.34		156 111.34	230 108.02
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 750.57		1 750.57	2 113.85
<b>DISPONIBILITES</b>	597 471.21		597 471.21	446 281.65
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	22 156.79		22 156.79	14 478.72
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>791 815.59</b>		<b>791 815.59</b>	<b>707 402.81</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 285 988.14</b>	<b>325 574.83</b>	<b>960 413.31</b>	<b>873 086.75</b>

**Christine GUILLAUD**  
Commissaire aux comptes  
7 allée du Troubadour  
69570 DARDILLY  
Siret 418 579 439 00054 - 69202

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/08/2017 Montant</b>	<b>31.08.2016 Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	24 650.16	24 650.16
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	217 497.91	157 414.44
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 919.01	60 083.47
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>280 067.08</b>	<b>242 148.07</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	88 989.45	102 487.40
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>88 989.45</b>	<b>102 487.40</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>369 056.53</b>	<b>344 635.47</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	7 000.00	6 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	128 000.00	108 000.00
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>	<b>135 000.00</b>	<b>114 000.00</b>
<b>FONDS DEDIES (4)</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	32 336.86	26 953.24
DETTE FISCALES ET SOCIALES	132 605.38	114 029.34
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	291 414.54	273 468.70
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>456 356.78</b>	<b>414 451.28</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>960 413.31</b>	<b>873 086.75</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/09/2016 au 31/08/2017

Toutes les écritures

Charges	Du 01/09/2016 au 31/08/2017		31.08.2016
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES	21 483.86		25 767.58
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	21 136.30		16 522.67
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	299 481.10		285 928.49
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	64 074.72		53 480.02
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 039 032.64		931 373.44
CHARGES SOCIALES	329 191.57		296 938.80
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		69 657.22	69 125.79
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	48 657.22		41 929.95
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS	20 000.00		21 195.84
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	1 000.00		6 000.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	6 278.41		4 959.88
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>1 850 335.82</b>	<b>1 684 096.67</b>
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	0.19		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)</b>		<b>0.19</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	5 393.74		2 428.40
SUR OPERATION EN CAPITAL			25 894.33
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>		<b>5 393.74</b>	<b>28 322.73</b>
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 855 729.75</b>	<b>1 712 419.40</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>37 919.01</b>	<b>60 083.47</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 893 648.76</b>	<b>1 772 502.87</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Produits	Du 01/09/2016 au 31/08/2017		31.08.2016
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES	26 166.58		40 765.06
PRODUCTION VENDUE	859 973.69		803 801.05
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>886 140.27</b>	<b>844 566.11</b>
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	879 087.85		809 453.32
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	61 988.01		46 975.62
COLLECTES			
COTISATIONS	36 905.00		32 644.50
AUTRES PRODUITS	538.80		476.18
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>978 519.66</b>	<b>889 549.62</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>1 864 659.93</b>	<b>1 734 115.73</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 673.11		3 260.25
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>2 673.11</b>	<b>3 260.25</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 491.38		13 606.91
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	24 824.34		21 519.98
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)</b>		<b>26 315.72</b>	<b>35 126.89</b>
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 893 648.76</b>	<b>1 772 502.87</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 893 648.76</b>	<b>1 772 502.87</b>

### COMPTE DE RESULTAT

#### EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
<b>860</b>	<b>Secours en nature</b>		<b>870</b>	<b>Bénévolat</b>	
860000	Mise a dispo fluides VDL	15 949.46	870000	Mise a dispo VDL	357 835.18
860100	Mise a dispo locaux VDL	290 506.00		<b>TOTAL (870)</b>	<b>357 835.18</b>
860200	Mise a dispo entretien VDL	50 246.65			
860300	Mise a dispo assurance VDL	1 133.07			
	<b>TOTAL (860)</b>	<b>357 835.18</b>			
	<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>357 835.18</b>		<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>357 835.18</b>

## Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 19 décembre 2017 par le Conseil d'Administration de l'Association.

### Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives et les montants sont exprimés en euros.

### Présentation des principales méthodes utilisées

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.  
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

#### Amortissements

Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel Audiovisuel	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	4 à 10 ans	Linéaire

#### Immobilisations financières

Il s'agit de dépôt et cautionnement et apport en fonds associatif.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non recouvrement.

### Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis. Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

### Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

### Provisions réglementées

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

## Informations sur les éléments de l'actif

### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	16 418			16 418
Immobilisations corporelles	425 977	50 273	3 762	472 488
Immobilisations financières	1 736	3 530		5 266
<b>Total</b>	<b>444 131</b>	<b>53 803</b>	<b>3 762</b>	<b>494 172</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	13 566	1 672		15 238
Immobilisations corporelles	263 352	46 984		310 336
<b>Total</b>	<b>276 918</b>	<b>48 656</b>		<b>325 574</b>

### Etat des créances

Créances à moins d'un an	192 594
Créances à plus d'un an	
<b>Total</b>	<b>192 594</b>

**Produits à recevoir**

Clients – produits à recevoir	3651
Autres créances – subventions à recevoir	138 888
Impôts – produits à recevoir	13 787

**Comptes de régularisation actif**

Charges constatées d'avance	22 157
Charges d'exploitation	

## Informations sur les éléments du passif

### Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour retraite	108 000	20 000		128 000
Provisions pour risque	6 000	1 000		7 000
<b>Total</b>	<b>114 000</b>	<b>21 000</b>		<b>135 000</b>

La provision d'engagement de retraite va être constituée progressivement pour faire face aux engagements en matière de retraite qui s'élèvent à environ 440 000 € au 31/08/2017.

### Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	32 337	32 337		
Dettes fiscales & sociales	132 605	132 605		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	291 415	291 415		
<b>Total</b>	<b>456 357</b>	<b>456 357</b>		

### Charges à payer

Emprunts et dettes financières diverses	21 575
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 365
Dettes fiscales et sociales	
Autres	
<b>Total</b>	<b>105 940</b>

### Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2017/2018)	284 552
Taxe sur les salaires	6 768
Autres	95
<b>Total</b>	<b>291 415</b>

## Autres informations

### Autres engagements donnés

Engagements de retraite	440 000
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective de l'animation

### Effectif

Cadres	2
Employés présents au 31/08/17	83
<i>Employés équivalent temps plein au 31/12/16 : 36</i>	<b>Total</b> 85

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31/08/2017**

**ASSOCIATION M.J.C MONPLAISIR**

**25 AVENUE DES FRERES LUMIERE  
69 008 LYON**

**SIRET : 779 926 427 00013**

Rapport spécial  
du commissaire  
aux comptes

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612 – 6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L. 612 – 5 du code de commerce.

Nous avons identifié les conventions suivantes conclues antérieurement et dont leurs effets se sont poursuivis.

Personne concernée : La Ville de Lyon représentée par son Maire ou ses représentants, administrateur de votre Association

Nature et objet : financement de votre association au titre de 2017

- ✓ subvention de fonctionnement pour un montant de 695 647€,
- ✓ subventions sur actions pour un montant de 47 063€,
- ✓ subvention FONJEP pour un montant de 64 622€,
- ✓ subvention d'investissements pour un montant de 11 326€.

Fait à Dardilly, le 18 janvier 2018  
**Le Commissaire aux Comptes**

Christine Guillaud